

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 mars 2009
(convocation du 2 mars 2009)

Aujourd'hui Vendredi Treize Mars Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUCHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. DUCHENE Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GELLE Thierry à M. DUART Patrick
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 25
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à cpter de 11 h 30
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne
M. DELAUX Stéphan à M. BRUGERE Nicolas à cpter de 10 h 50
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. LAURENT Wanda
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 10h 10
M. HURMIC Pierre à M. NOEL Marie-Claude jusqu'à 11 h 30
M. MERCIER Michel à M. MOULINIER Maxime à cpter de 11 h 45
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PALAU Jean-Charles à M. DAVID Jean-Louis
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. PIAZZA Arielle
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. QUERON Robert à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. SENE Malick à Mme. FAORO Michèle
M. TOUZEAU Jean à Mme FOURCADE Paulette jusqu'à 10 h 30

EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

Thermographie aérienne infrarouge du territoire de la CUB - Participation des communes - Convention

Madame CURVALE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de son Plan Climat, la Communauté Urbaine de Bordeaux souhaite engager sur son territoire une dynamique visant à la maîtrise des consommations énergétiques et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Par délibération du 18 juillet 2008, elle a donc décidé de réaliser une thermographie aérienne infrarouge sur l'ensemble des zones urbanisées de son territoire intercommunal, à l'exception du territoire de la ville de Bordeaux, déjà analysé par une opération de ce type.

L'opération consiste à réaliser une cartographie des déperditions thermiques des toitures des bâtiments, au travers du survol du territoire par un appareil équipé d'une caméra thermique infrarouge puis l'analyse et le traitement des données issues du survol et leur restitution sous formes de cartes et fichiers informatiques destinés à être communiqués au grand public.

Cette opération doit permettre d'évaluer la qualité de l'isolation des bâtiments et de sensibiliser la population aux économies d'énergie.

Financement de l'opération

Après consultation des entreprises pour la réalisation de cette prestation, le montant total de l'opération est évalué à 262 190 Euros HT.

Conformément à la décision du Bureau du 6 décembre 2007, il a été proposé de financer l'opération selon la répartition suivante : 30 % pour les communes et 70 % pour la CUB sur le montant total de l'opération, déduction faite des subventions perçues auprès d'autres partenaires.

Il est en effet proposé de solliciter des subventions auprès de l'ADEME, le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde et l'Europe.

DEPENSES	€ H.T.	RECETTES	€ H.T.
Prestation pour la réalisation de la thermographie aérienne infrarouge de la CUB	262 190	Communauté Urbaine Communes Conseil Régional Conseil Général ADEME Europe	183 533 (max) 78 657 (max) NC NC NC NC
TOTAL	262 190	TOTAL	262 190

Les montants de ces subventions n'étant pour l'instant pas connues, les participations des communes et de la CUB sont susceptibles d'être revues à la baisse.

La participation de chacune des communes est calculée au prorata du nombre d'habitants de la commune par rapport au nombre total d'habitants concernés par l'opération (sur la base des données INSEE du recensement de 1999).

Montants prévisionnels de la participation des communes :

Commune	Population (hab)	Participation (€ H.T.)
Ambarès et Lagrave	11 204	1 982 €
Ambès	2 823	499 €
Artigues-près-Bordeaux	5 984	1 058 €
Bassens	6 972	1 233 €
Bègles	22 538	3 986 €
Blanquefort	13 902	2 459 €
Bouliac	3 244	574 €
Bruges	10 613	1 877 €
Carbon-Blanc	6 620	1 171 €
Cenon	21 283	3 764 €
Eysines	18 411	3 256 €
Floirac	16 156	2 858 €
Gradignan	22 180	3 923 €
Le Bouscat	22 457	3 972 €
Le Haillan	8 134	1 439 €
Le Taillan-Médoc	7 884	1 394 €
Lormont	21 340	3 774 €
Mérignac	61 990	10 964 €
Parempuyre	6 620	1 171 €
Pessac	56 151	9 931 €
Saint-Aubin-de-Médoc	4 985	882 €
Saint-Médard-en-Jalles	25 590	4 526 €
Saint-Vincent-de-Paul	1 056	187 €
St-Louis-de-Montferrand	1 863	330 €
Talence	37 228	6 585 €
Villenave d'Ornon	27 489	4 862 €
TOTAL	444 717	78 657 €

Les participations des communes sont des subventions d'équipement au titre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales et, plus particulièrement, à l'article L 5215-26 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article précise qu' « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté Urbaine et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Les conventions, réalisées selon le modèle ci annexé, définissent les engagements réciproques et fixent les conditions dans lesquelles les communes apporteront leur concours financier à la réalisation de ce projet.

Les recettes attendues seront imputées au Budget Principal, section d'investissement, chapitre 13, article 1314 pour les subventions des communes, article 1311 pour les subventions de l'ADEME, article 1312 pour les subventions de la Région, article 1313 pour les subventions du Conseil Général et article 1317 pour les subventions de l'Europe.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- solliciter des subventions auprès des 26 communes concernées par l'opération,
- solliciter des subventions auprès de l'ADEME, du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Général de la Gironde et de l'Europe,
- autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir entre les 26 communes et notre établissement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 mars 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 AVRIL 2009

PUBLIÉ LE : 8 AVRIL 2009

Mme Laure CURVALE